COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2014

Excusés : Mmes COVINHES et ZULIANI-SOLIER, MM. BERNAT et CRANSAC
Secrétaire de séance : Mme Viviane RAMONDENC

Dégrèvements redevance d'assainissement : Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la première mise en place et de la facturation de la redevance d'assainissement des erreurs concernant l'affectation entre l'assainissement collectif et l'assainissement individuel ont fait l'objet de réclamations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder des dégrèvements à Messieurs Laffond Bernard, Solier Raphaël, Brusques Michel, Fournier Etienne, à Alinat Constructions et à Mme ALINAT Marie-Louise qui relèvent de l'assainissement individuel pour 2013 et non de l'assainissement collectif. Le conseil municipal rappelle toutefois que sont redevables de l'assainissement collectif tout immeuble compris dans le zonage d'assainissement collectif qu'il existe ou non une station d'épuration. Ce zonage a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 21 septembre au 21 octobre 2004 et qui a été approuvé par délibération du conseil municipal le 25 février 2005.

Don de matériel : A la suite du renouvellement du matériel d'une société de restauration, 74 tables et 114 chaises ont été offertes à la mairie de Montlaur. Monsieur le maire remercie le PDG de cette société. Ce matériel sera affecté au Récantou de Verrières, à Briols et à l'ancienne église.

Skate Park : Le bureau d'études Skate Park Services Conseils présente le projet de réalisation de Skate Park conçu avec des jeunes du village. Le conseil municipal décide d'affecter 55 000 euros à la réalisation de ce projet qui sera implanté dans l'espace public à proximité de la salle des fêtes. Ces crédits ont été mobilisés sur les économies du budget 2013.

Stationnement Moulin Neuf : Monsieur le Maire rappelle que le stationnement à Moulin Neuf avait fait l'objet de réclamations qui s'adressaient essentiellement au propriétaire du garage. Ce dernier s'est mis en conformité avec les règles de stationnement. De nouvelles réclamations ont été adressées à Monsieur le Maire concernant des riverains qui continuent à stationner sur les circulations réservées aux piétons. Il est demandé aux conseillers de Moulin neuf de veiller à la bonne application des règles de stationnement.

Rythmes scolaires : Monsieur le Maire rappelle les dispositions liées à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014. Le conseil municipal précise que ce sujet fera l'objet d'un premier examen à l'occasion de l'installation de la nouvelle équipe municipale. Sur proposition du directeur d'école le conseil municipal décide d'affecter 1 470 euros pour l'acquisition de nouveaux matériels pour l'école en raison d'un effectif scolaire qui sera de 76 enfants à la rentrée de septembre.

Projet de carte cantonale : Par courrier du 3 décembre dernier, Monsieur le Président nous a transmis le projet de nouvelle carte cantonale pour notre département afin de nous informer de la situation de notre commune et de l'ensemble du territoire départemental et de recueillir notre avis. Notre commune, aujourd'hui rattachée au canton de Belmont/Rance doit, selon le projet proposé, intégrer demain le canton Causses et Rougiers. Cette situation va avoir des conséquences graves pour notre territoire, pour les raisons suivantes :

- *pas de respect de l'intercommunalité (CC morcelée, déstabilisation du travail engagé jusqu'à présent, …)*
- *perte de proximité du conseiller départemental (des distances de déplacement importantes entraveront le travail de terrain du conseiller départemental, distance au bureau centralisateur, plusieurs conseillers départementaux pour défendre un même dossier d'intercommunalité, perte d'efficacité,…)*
- *risque de disparition à terme des services publics (La Poste, gendarmerie, centres de secours,…)*
- *risque de déclin de la commune (risque de perte de dotations de l'Etat…)*

L'Etat ne nous ayant pas consulté préalablement et ne tenant pas compte de la situation de notre territoire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de donner un avis défavorable au projet de carte cantonale pour le Département de l'AVEYRON, de demander à l'Etat d'être consultés bien en amont d'une nouvelle proposition de carte cantonale.

Vestiaires du stade : La Ligue de Football amateur a indiqué à Monsieur le Maire qu'elle attribuerait une aide de 5 000 euros à la commune pour réaliser la mise en conformité des vestiaires du stade. Alors qu'il avait été promis 10 000 euros de subvention par la Fédération de Football, Monsieur le Maire s'étonne que cette même fédération puisse dicter à la commune des prescriptions pour l'aménagement du stade pour un montant de 35 000 euros et qu'elle ne tienne pas ses engagements financiers. Les 5 000 euros manquants seront imputés au budget prévu initialement pour l'éclairage du stade.

Locaux foyer des jeunes : A la suite de visites par des candidats à l'acquisition de cet immeuble, le conseil municipal donne son accord pour intégrer à la vente le terrain attenant à l'immeuble.

Zone artisanale : Viviane Ramondenc soulève la question de la finition de la zone artisanale (voirie et éclairage public). Le conseil municipal rappelle que ces finitions devaient se dérouler à la fin des travaux dans les différents lots concernés. Ces travaux s'éternisent pour certaines parcelles et la parcelle vendue à l'entreprise Cabillic va devoir faire l'objet d'une rétrocession à la commune car les engagements pris dans le cadre de la vente à un tarif préférentiel n'ont pas été tenus (délais de construction).

Association de Pêche : Viviane Ramondenc demande au conseil municipal de reconduire l'accord avec l'association de pêche de Saint-Affrique pour assurer les animations de pêche auprès des enfants. Accord du conseil.

FIN DE SEANCE

****

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit donc de la dernière réunion du conseil municipal et remercie l'ensemble des conseillers pour l'excellent travail collectif conduit avec les élus et les employés de la mairie. Il précise que n'étant pas candidat au renouvellement de son mandat il fait part de sa confiance à la nouvelle équipe conduite par Patrick Rivemale.

⁕⁕⁕⁕⁕⁕⁕

Nous venons de vivre le dernier conseil municipal avec l'équipe 2008.

Vous êtes six conseillers à ne pas vous représenter :

- Cathy, Jacky, Brigitte, Myriam, Pascal et David

C'est votre choix. On le comprend, mais on aurait bien aimé vous garder !...et j'en profite pour vous remercier pour tout le travail que vous avez accompli.
Et toi Francis, tu as décidé de t'arrêter là…Après 3 mandats tu quittes tes fonctions de Maire….je suis émue….tu vas nous manquer.
Depuis 1995 (19 ans déjà alors qu'il me semble que c'était hier).
Tu as toujours su faire en sorte que l'équipe soit bien soudée.
Tu as profondément marqué tes trois mandats : c'est grâce à toi que le village s'est embelli.
Tu as toujours su imaginer, trouver les projets, trouver les subventions et mener à bien ces réalisations : opérations cœur de village, terrain de boules et j'en passe et bien sûr je n'oublie pas Briols, Verrières, Moulin Neuf et Le Py.
Et puis ! Surtout l'école.
Je pense aux moments forts, comme par exemple notre sortie à Paris avec les enfants, l'instituteur et les adjoints...c'était pour la Marianne d'Or.
Tu as assumé une lourde tâche, je comprends que tu laisses la place, que tu aies besoin de te retrouver, sur le plan personnel et pour ta vie de famille.

Mais on ne va pas se laisser abattre !
Nous avons à cœur de poursuivre avec une nouvelle équipe.

Merci à tous.

Viviane Ramondenc
Maire-Adjoint

.